Département de la Haute-Garonne

Commune de MARQUEFAVE

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°1

PLU approuvé le : 22 juin 2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le :

PLAN DE ZONAGE **3.2.2**

Les zones constructibles Echelle : 1/2500

atelier urbain

Légende

Informations surfaciques

- Secteurs concernés par l'arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne
- Bâti faisant l'objet d'un PC en cours

Prescriptions ponctuelles

- Bâti remarquable (article L151-19)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L151-11)
- Petit patrimoine à protéger (article L151-19)

Prescriptions linéaires

- Espace Boisé Classé : ripisylve
- Cours d'eau à protéger (article L151-23)
- Chemin à préserver (article L151-38)
- Haie à protéger (article L151-23)
- Recul par rapport à la Garonne

Prescriptions surfaciques

- Zone humide à protéger (article L151-23)
- Boisement à protéger (article L151-23)
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Secteur comportant des OAP
- STECAL Activités isolées en milieu rural
- STECAL Château d'Auribail
- Secteurs soumis aux aléas inondation
- Secteurs soumis aux aléas mouvements de terrain

Zonage

- U1 : centre ancien
- U2 : zone urbaine en rive gauche de la Garonne
- U2a : zone urbaine en rive gauche de la Garonne - secteur en assainissement non collectif
- U3 : zone urbaine en bordure de la voie ferrée
- Ux : zone d'activités
- AU1 : zone à urbaniser à destination principale d'habitat
- AU1a : zone à urbaniser à destination principale d'habitat
- AU1b : zone à urbaniser à destination principale d'habitat
- AU2 : zone à urbaniser à destination principale d'habitat
- AU0 : zone à urbaniser fermée
- N : zone naturelle
- Nce : zone naturelle de corridor écologique
- NL: zone naturelle de loisirs
- Np : zone naturelle paysagère
- Ace : zone agricole de corridor écologique
- A : zone agricole

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé	Bénéficiaire
1	Création d'un parc intergénérationnel, d'un groupe scolaire et d'équipements publics en lien avec celui-ci.	Commune
2	Création d'un piétonnier le long de la RD10E.	Commune
3	Création d'un passage dénivelé de la RD10E sur la voie ferrée.	Commune
4	Création d'une liaison douce entre la RD10 et l'impasse du Peyrou.	Commune
~~5~~	~~Création de places de stationnement.~~	~~Commune~~
6	Valorisation des ruines romaines.	Commune

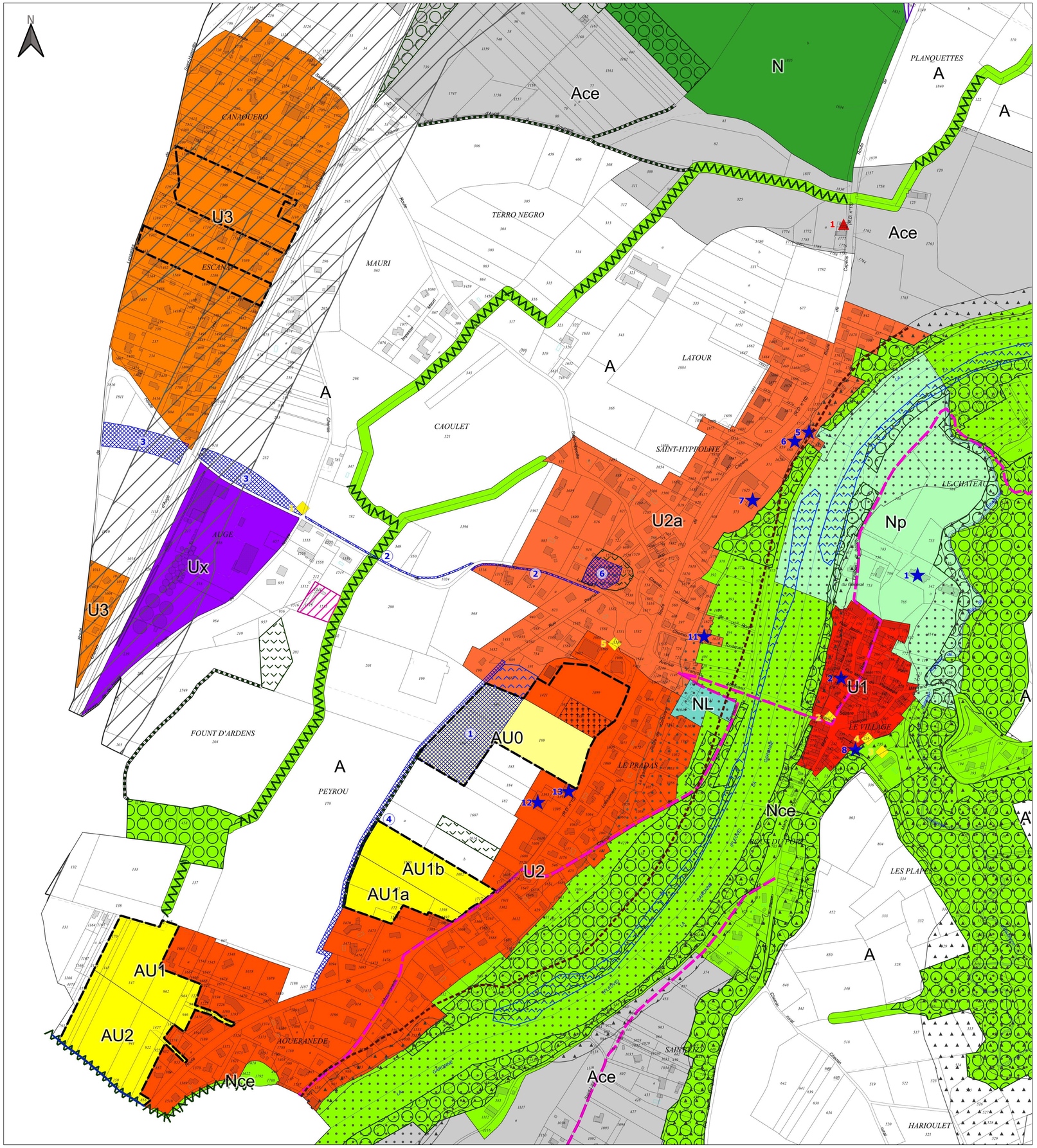

0 100 200 300 400 m